

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DEVE 166 Approbation d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR).

M. Mao PENINOU et M. René DUTREY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINOU, au nom de la 1^{ère} Commission, et de M. René DUTREY au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile, jointe à la présente délibération.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette Charte.